

Sécurité de la conduite et des véhicules

Requirement Specification



Résumé exécutif

Cette norme décrit les exigences minimales mondiales en matière de santé, de sécurité et de bien-être (HSW) relatives à la sécurité de la conduite et des véhicules.

Application

Cette norme s'applique aux fournisseurs Ericsson, à leurs employés ainsi qu'à tout autre personnel engagé par ces fournisseurs et amené à utiliser des véhicules appartenant à l'entreprise, loués ou privés dans le cadre des activités professionnelles (à l'exclusion des trajets domicile-travail).

- Cette norme couvre l'utilisation de véhicules à des fins professionnelles, notamment les déplacements effectués vers et depuis des sites ou lieux d'activité dans le cadre du travail. Elle ne s'applique pas aux trajets habituels entre le domicile de l'employé et son lieu de travail.

Lorsqu'il existe des exigences plus strictes ou plus contraignantes définies par les organisations locales d'Ericsson, les clients ou la réglementation locale, celles-ci prévalent sur les dispositions correspondantes de la présente norme.



Sommaire

1	Standard.....	3
1.1	Exigences générales.....	3
1.2	Exigences préalables à la conduite	4
1.2.1	Évaluation des risques.....	4
1.2.2	Inspection pré-conduite – Véhicules de projet uniquement.....	4
1.2.3	Plan de gestion de trajet – Véhicules de projet uniquement.....	4
1.3	Limites de conduite	5
1.4	Condition physique pour conduire.....	5
1.5	Orientation/formation des conducteurs.....	5
1.6	Surveillance des performances de conduite.....	6
1.6.1	Services de terrain.....	6
1.7	Exigences du véhicule.....	6
1.7.1	Caractéristiques de sécurité des véhicules	6
1.7.2	Remorquage, remorques et charges surdimensionnées	6
1.8	Autres types de véhicules et usages commerciaux.....	7
1.8.1	Motos (véhicules à deux roues).....	7
1.8.2	Services de transport et de taxi.....	7
1.8.3	Location de véhicules	7
1.8.4	Véhicules privés.....	7
2	Responsabilités.....	7
2.1	Conducteurs.....	7
2.2	Personne responsable du travail (PICW), chef d'équipe ou équivalent	8
2.3	Managers / Chefs de projet.....	8
3	Informations de changement.....	9

1 Standard

1.1 Exigences générales

Les déplacements professionnels ne doivent être effectués que lorsqu'ils sont nécessaires. Des outils de collaboration et de vérification à distance (par exemple, conférence virtuelle, streaming vidéo en direct, drones, caméras) ainsi que d'autres moyens plus sûrs doivent être privilégiés.

Les conducteurs doivent :

- Respecter les limitations de vitesse
- N'utiliser jamais de téléphones ou d'appareils portables en conduisant. Le Bluetooth ou une connectivité similaire peut être utilisé pour la voix via un haut-parleur. L'utilisation d'écouteurs ou d'écouteurs au volant est interdite
- Ne conduire jamais sous l'influence de l'alcool ou des drogues, y compris des médicaments prescrits ou en vente libre qui pourraient nuire aux performances



- Posséder un permis de conduire valide et en vigueur et respecter les exigences légales locales pour l'utilisation du type ou de la classe de véhicule assigné.

Les conducteurs et passagers doivent :

- Toujours porter une ceinture de sécurité lorsque le véhicule est en mouvement.
- S'assurer que tous les équipements, matériels et charges transportés à l'intérieur du véhicule ou dans la benne sont correctement arrimés afin d'éviter tout déplacement pendant le transport.

Les passagers doivent :

- Ne jamais voyager dans la zone de chargement, la benne ou tout autre espace non destiné au transport de passagers.

Les véhicules doivent :

- Respecter les exigences légales locales applicables concernant l'immatriculation, l'assurance, la navigabilité, les inspections et les plannings d'entretien définis par le fabricant
- Ne pas dépasser les limites de charge spécifiées par le fabricant.

1.2 Exigences préalables à la conduite

1.2.1 Évaluation des risques

Les évaluations des risques réalisées au niveau du projet, du pays, de la région ou de l'unité organisationnelle doivent prendre en compte l'ensemble des risques liés à la conduite et à l'utilisation des véhicules dans le cadre des activités professionnelles. La conduite ne doit être engagée qu'après la mise en œuvre de toutes les mesures de maîtrise des risques identifiées.

1.2.2 Inspection pré-conduite – Véhicules de projet uniquement¹

Les conducteurs doivent effectuer une inspection quotidienne avant le premier trajet. Les conducteurs coordonneront la correction de toute défaillance détectée.

1.2.3 Plan de gestion de trajet – Véhicules de projet uniquement

Un plan de gestion du trajet (JMP) doit être établi avant le déplacement lorsque la conduite présente des risques qui ne sont pas couverts par l'évaluation générale des risques, ou lorsque le trajet comporte des conditions particulières telles que :

¹ Un véhicule désigné pour les opérations de prestation de services sur le terrain (transport de personnel et/ou d'équipements de travail vers les sites) et associé à un projet ou un ordre de travail.



- l'absence d'accès à une assistance médicale d'urgence sur le site dans un délai de 60 minutes ;
- le risque de dépassement des limites de conduite définies à la section 1.3;
- un trajet supérieur à 400 kilomètres (250 miles) ;
- des routes non revêtues, un terrain montagneux ou des déplacements hors route ;
- le remorquage ou le transport de charges surdimensionnées.

Le JMP doit prendre en compte les risques spécifiques liés au conducteur, au véhicule, à l'itinéraire, aux conditions routières et météorologiques, à la durée du trajet ainsi qu'à la préparation et à la gestion des situations d'urgence.

1.3 Limites de conduite

Pour les conducteurs dédiés (c'est-à-dire les travailleurs dont les fonctions consistent exclusivement à conduire et qui n'exercent aucune autre activité professionnelle), le temps de conduite total ne doit pas dépasser 10 heures cumulées par période de travail.

Lorsqu'un conducteur se rend sur un site où il doit également réaliser des activités à haut risque, le temps de conduite cumulé aller-retour ne doit pas dépasser quatre heures.

Les conducteurs doivent bénéficier d'au moins huit heures consécutives de repos entre la fin d'une période de travail incluant de la conduite et le début de la période de travail suivante incluant également de la conduite.

Les managers ou chefs de projet doivent approuver la planification du déplacement sur plusieurs jours lorsqu'il est prévu que les limites de temps de conduite définies ci-dessus soient dépassées.

1.4 Condition physique pour conduire

Les conducteurs doivent être en état physique et mental de conduire et bien reposés et alertes en permanence lors des affectations de conduite.

Les conducteurs doivent se présenter à leur chef de ligne ou superviseur s'ils rencontrent une condition pouvant affecter les performances de conduite.

1.5 Orientation/formation des conducteurs

Tout le personnel fournisseur qui mène les activités de l'entreprise doit suivre l'orientation/formation suivante :

- Orientation conducteur avant de conduire pour la première fois sur une entreprise professionnelle. L'orientation conducteur fait référence aux politiques ou directives



de conduite et de véhicule de l'entreprise ainsi qu'aux informations spécifiques au véhicule

- Module actuel en ligne sur la sécurité routière d'Ericsson
- Formation défensive/conduite sûre.

1.6 Surveillance des performances de conduite

1.6.1 Services de terrain

Lorsque cela est permis par la réglementation locale, les responsables fournisseurs / chefs de projet doivent surveiller et analyser périodiquement la performance des conducteurs, en reconnaissant périodiquement les bonnes performances et en abordant les points d'amélioration.

1.7 Exigences du véhicule

1.7.1 Caractéristiques de sécurité des véhicules

Les véhicules doivent comprendre, au minimum :

- Éclairage fonctionnel, clignotants, essuie-glaces et miroirs
- Ceintures de sécurité pour tous les sièges
- Claxon fonctionnel
- Airbags frontaux pour le conducteur et le passager
- Roue de secours et équipements nécessaires (si ce n'est pas couvert par le contrat de service).

Lorsque des écrans visuels sont utilisés pour des enquêtes de couverture radio, ils doivent être installés à l'avant des véhicules et placés pour ne pas distraire le conducteur.

Les véhicules tout-terrain doivent inclure toutes les exigences ci-dessus ainsi que des caractéristiques de protection spécifiques pour le tout-terrain (par exemple, protection contre les chocs latéraux, barres de sécurité, pneus tout-terrain).

1.7.2 Remorquage, remorques et charges surdimensionnées

Le remorquage de véhicules en panne, hors service ou en panne ne doit être effectué que par des services de remorquage professionnels.

Lors du remorquage de remorques, le véhicule remorqueur et la remorque doivent respecter toutes les exigences légales et du fabricant, y compris :

- Poids de la remorque dans les limites autorisées.
- Des mécanismes de remorquage correctement installés.
- Freins et éclairage fonctionnels.
- Inspection annuelle de maintenance.



Les charges surdimensionnées doivent respecter les exigences légales locales.

1.8 Autres types de véhicules et usages commerciaux

1.8.1 Motos (véhicules à deux roues)

Les motos ne doivent pas être utilisées pour les activités de l'entreprise afin de transporter du personnel ou du matériel.

Les véhicules à quatre roues seront le seul moyen de transporter les personnes vers les sites.

Les véhicules à quatre roues ou plus sont le seul moyen de transporter et de livrer le matériel sur place s'ils disposent des installations appropriées pour le faire en toute sécurité.

1.8.2 Services de transport et de taxi

Les responsables doivent évaluer, via l'évaluation des risques du projet, l'utilisation des services de covoiturage et de taxi pour mener des activités commerciales (c'est-à-dire des essais de conduite - Drive test) au-delà du transport du personnel entre les lieux.

1.8.3 Location de véhicules

Les conducteurs utilisant des véhicules de location doivent se conformer à toutes les exigences de cette norme et aux exigences légales applicables.

Les conducteurs ne doivent pas louer une voiture lorsqu'ils se rendent dans un pays qui circule de l'autre côté de la route (par exemple, des États-Unis au Royaume-Uni ou inversement) et doivent utiliser d'autres moyens de transport.

1.8.4 Véhicules privés

Les véhicules privés ne doivent pas être utilisés pour des activités d'entreprise ordinaires.

L'utilisation occasionnelle doit être évaluée via l'évaluation des risques applicable et, si nécessaire, un Plan de Gestion du Voyage.

2 Responsabilités

2.1 Conducteurs

Tous les conducteurs doivent comprendre et remplir les responsabilités suivantes :

- Respectez toutes les exigences de cette norme, y compris les limites de conduite, la capacité à conduire et les mesures de contrôle des risques



- Ne conduisez jamais sous l'influence de l'alcool ou des drogues, y compris des médicaments prescrits ou en vente libre qui pourraient nuire aux performances
- Posséder un permis de conduire valide et en vigueur et respecter les exigences légales locales pour l'utilisation du type/classe de véhicule assigné
- Complétez toutes les orientations et formations requises liées à la sécurité routière
- Arrêtez de conduire en cas de fatigue, d'altération ou de toute condition affectant la sécurité de la conduite
- Suivez le Plan de Gestion du Parcours (JMP) et les exigences d'évaluation des risques applicables
- Concentrez-vous exclusivement sur la conduite et évitez toutes les distractions
- Signalez les défauts du véhicule, les dysfonctionnements et les incidents liés à la conduite conformément aux exigences d'Ericsson.

2.2 Personne responsable du travail (PICW), chef d'équipe ou équivalent

Le PICW doit veiller à ce que toutes les activités de conduite relevant de son champ d'application respectent les exigences de cette norme. Le PICW doit :

- Confirmez que les conducteurs sont aptes avant le début du service et relevez tout conducteur non apte à conduire
- Assurez-vous que les véhicules sont adaptés, aptes à la circulation et équipés de toutes les mesures de sécurité requises
- Assurez-vous que les évaluations des risques et les plans de gestion de trajet sont réalisés et communiqués aux conducteurs avant le déploiement
- Surveillez le comportement de conduite dans leur champ d'application et remontez les performances dangereuses à la gestion de ligne
- Assurez-vous que tous les incidents impliquant des véhicules sont signalés conformément aux exigences d'Ericsson.

2.3 Managers / Chefs de projet

Les responsables directs doivent veiller à ce que toutes les exigences de cette norme soient comprises et respectées dans leur cadre organisationnel. Les responsables doivent :

- Communiquez les exigences applicables de cette norme au personnel concerné.
- Assurez-vous que tous les conducteurs sous leur responsabilité suivent la formation et sont aptes à conduire.
- Surveillez le comportement de conduite dans leur cadre et prenez les mesures préventives et correctives appropriées
- Planifier les plans de manière à intégrer efficacement les limites de conduite, les risques de fatigue et les mesures de contrôle des risques
- Veillez à ce que les conducteurs participent aux évaluations des risques et aux plans de gestion des trajets selon les besoins
- Veillez à ce que tous les incidents liés à la conduite soient signalés, enquêtés et que les actions soient prises pour éviter que la récurrence ne se reproduise



- Surveillez la conformité à cette norme et mettez en place des actions d'amélioration lorsque cela est nécessaire.

3 Informations de changement

Révision F. Révision de toutes les sections axée sur les exigences obligatoires.